



**Déclaration de la FNEC-FP-FO  
CTSD des Pyrénées-Atlantiques  
du 12 mars 2015**

**Pyrénées-Atlantiques**

Monsieur le DASEN, mesdames et messieurs,

Après un rejet unanime de la DHG lors du dernier CTSD, nous nous réunissons aujourd'hui pour nous prononcer sur des propositions de créations et suppressions de postes en vue de préparer la rentrée scolaire 2015. Nous tenons à prendre la parole pour vous faire part de notre vive inquiétude quant à l'évolution de l'enveloppe des emplois enseignants de notre département, marquée par l'austérité généralisée.

Monsieur le DASEN, les mesures que vous voulez prendre pour notre département dans le second degré sont globalement négatives et elles ne génèrent que davantage de suppressions, des conditions de travail dégradées et, par conséquent, des conditions d'études pour nos élèves tout autant détériorées.

Dans les collèges, ce sont 12 postes – 16 en réalité si nous décomptons les postes Éclair qui devraient être financés par des moyens autres - 12 postes donc, que vous envisagez de supprimer. Les prévisions, qui ne sont que prévisions dans un département des plus attractifs, ne justifient pas une telle saignée, surtout quand bon nombre de classes se retrouvent à la limite de l'acceptable en termes d'effectifs. Par ailleurs, ces suppressions viennent souvent au détriment des Segpa qui restent à nos yeux un moyen incontournable de lutte contre l'échec scolaire pour des élèves en grande difficulté.

Dans les lycées généraux et technologiques, les effectifs sont en hausse et la moyenne du département reste à plus de 30 élèves par classe. Malgré cela, on ne nous propose que 3 postes supplémentaires. Les moyens donnés sont là aussi insuffisants.

Dans les lycées professionnels, la fuite en avant continue, ce sont à nouveau 2 postes de perdus malgré des effectifs sensiblement identiques voire en augmentation. L'arrivée inéluctable et couteuse de l'apprentissage ne fera qu'aggraver une situation déjà alarmante et forcera le constat : on veut la mort de l'enseignement professionnel public et initial.

Le constat est donc simple, l'administration voudrait que nous fassions mieux avec moins mais l'équation est impossible.

Pour ce qui concerne les postes à complément de service, la FNEC-FP-FO rappelle qu'elle s'y est toujours opposée, avant la réforme du statut et d'autant plus après. Nous nous réjouissons de voir que certaines organisations syndicales qui ont voté et défendu cette même réforme s'en inquiètent aujourd'hui et rejoignent nos positions. Ce sont plus de 220 postes prévus en complément de service, dont presque 160 sur des communes différentes. Cela représente un facteur de dégradation des conditions de travail en augmentant la fatigue, l'épuisement, en engendrant des frais supplémentaires. Mais cela mettra surtout en danger l'intégrité physique des personnels condamnés à d'incessants trajets parfois à la limite du raisonnable (Oloron-Orthez, Bayonne-Hendaye, Pau-Pontacq...)

Les 92 supports stagiaires n'arrangent rien à la situation, ils ajoutent au morcellement grandissant des postes et bloquent, de fait, le mouvement de collègues ou les poussent sur la route. Nous rappelons ici que Force Ouvrière revendique une formation de qualité sur la base d'un tiers sur le terrain et deux tiers en ESPE. Cela permettrait à coup sûr de débloquent des situations souvent intenable : séparations prolongées, TZR ad vitam...

La FNEC-FP-FO ne peut que déplorer la suppression de cinq postes de Lettres Classiques dans le département. L'administration explique que ces suppressions proviennent d'un manque de candidats mais elles résultent de la conséquence directe de l'affaiblissement programmé de ces disciplines: dotations tronquées, relèvement des effectifs minimum, regroupements de niveaux, horaires officiels non respectés, raréfaction des postes au concours depuis 2000, postes non pourvus, professeurs non remplacés... La Refondation sacrifierait-elle le grec et le latin, considérés comme inutiles pour l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture? Les Langues et Cultures de l'Antiquité ne bénéficieraient-elles plus d'horaires et de programmes nationaux ? Cela nous semble inimaginable, impensable, Monsieur le Directeur.

Concernant les Indemnités pour Missions Particulières nous nous réjouissons que toutes les organisations syndicales aient voté contre le projet de décret lors du Comité Technique Ministériel du 11 février.

Nous contestons la prétendue logique d'équivalence HSA-IMP. Selon qu'il soit certifié ou agrégé, classe normale ou hors classe, un enseignant subira une perte nette allant de 41,21 € à 781,06 €. En transformant ainsi 409 HSA en 409 IMP, notre département devrait faire une économie globale qui pourrait avoisiner les 20 000 € et cela sur le compte des personnels enseignants.

Par ailleurs, la FNEC-FP-FO réaffirme son inquiétude quant à l'incidence des IMP sur les conditions de travail. La disparition de décharges n'entraîne-t-elle pas des compléments de service ? Pouvez-vous nous assurer que ces IMP ne jouent aucun rôle sur la suppression de postes par un effet de vases communicants ?

La position de la FNEC est donc simple :

- Pour maintenir un niveau acceptable d'encadrement et des conditions de travail décentes, aucune suppression de poste dans le département
- Au contraire, des créations de postes ou de BMP pour ne pas mettre en danger des personnels sur la route
- La suspension de la mise en place des IMP

Pour cela et en guise de conclusion, nous vous demandons de mettre au vote le vœu suivant :

« Les représentants des personnels du CTSD constatent qu'avant même d'être publiés, les projets de décrets instituant les Indemnités pour Missions Particulières font d'ores et déjà l'objet de dispositions pour leur mise en application à la rentrée 2015.

Le CTSD condamne, en particulier, la suppression des heures de minoration de service actuellement définies nationalement (heures de laboratoire, de coordination d'EPS, de cabinet d'Histoire-Géographie...) et leur substitution par des IMP dont l'attribution individuelle et le montant variable sont décidés dans les établissements et présentés en Conseil d'Administration. Ces nouvelles dispositions mettent ainsi les personnels en concurrence pour l'attribution d'indemnités et placent une partie de leur rémunération sous le regard de parents et d'élèves présents en Conseil d'Administration, ce qui est tout à fait choquant »

Nous vous remercions pour votre écoute.

Pour la FNEC-FP-FO  
**Pedro Sanchez**